



COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 05 mai 2026 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 30/04/2026.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, DUSSUD Grégory, FONGARLAND Jean-Jacques, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, BONNET Philippe, PILON Denis, SERAILLE Loïc, GRANET Anaïs, VEILLET-LAVALLEE Jean-Marc, JACQUEMOT Estelle, CAMPOS Hervé, JOLY Delphine, VITRE Maëlle, GALAZZO Valérie.

Absentes excusées : TERRAILLON Régine (Procuration à M MOLLARD Christian), POULARD Audrey (Procuration à M. MIOCHE Laurent), FOUILLAT Christine.

Secrétaire de Séance : DUSSUD Grégory.

MPG/ 04 2026 002

Désignation d'un représentant auprès des instances et partenaires touristiques.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en date du 15 mars 2026 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu les statuts de l'Office de tourisme Forez-Est sous forme d'EPIC, approuvé par délibération n°2020 006.27.07 du Conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 27 juillet 2020 ;

M Le Maire rappelle que la compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » est exercée à l'échelon communautaire depuis le 1er janvier 2017, avec la création d'un Etablissement Public industriel et commercial : l'Office de tourisme de Forez-Est.

Le Conseil communautaire doit ainsi procéder à la désignation de 23 membres titulaires à savoir 12 élus titulaires et 12 élus suppléants et 11 représentants titulaires des professionnels, associations, organisations locales ou personnes qualifiées intéressés au tourisme dans le périmètre de la Communauté de Communes de Forez Est qui siégeront au Comité de direction de l'Office de Tourisme de Forez-Est.

A ce titre, M. Grégory DUSSUD, Adjoint délégué à la culture, au patrimoine, au tourisme et aux finances sera proposé en qualité de représentant suppléant du conseil communautaire au sein du comité de direction. De façon complémentaire, M Le Maire propose que ce dernier soit identifié comme représentant de la commune auprès des partenaires institutionnels et privés. Il est proposé la candidature de Maëlle Vitré,

conseillère membre de la commission communale dédiée au tourisme, au titre de suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 pour) :

Le Conseil municipal désigne :

M. DUSSUD Grégory, en qualité de représentant,

Mme VITRE Maëlle, en qualité de suppléante,

auprès des partenaires et instances touristiques.

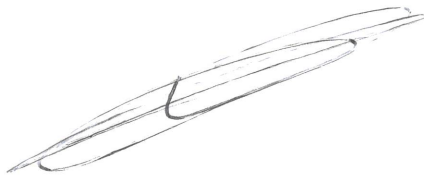
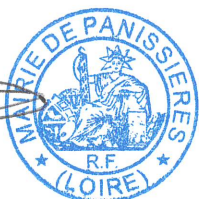

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité

Le Maire
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance,
Grégory DUSSUD



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 22 mai 2026. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative